



Communiqué de presse  
Sainte-Marie, le 22 avril 2025, 20h

## CBo Territoria confirme l'éligibilité de ses actions au PEA-PME

CBo Territoria (Euronext Paris : FR0010193979, CBOT) annonce que ses actions respectent le critère d'éligibilité<sup>1</sup> permettant leur intégration dans un compte PEA-PME. Ce dispositif est spécialement conçu pour favoriser l'investissement dans les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises de taille intermédiaire.

Le PEA-PME offre les mêmes avantages fiscaux que le Plan d'Épargne en Actions (PEA) classique, notamment une exonération d'impôt sur le revenu applicable aux gains réalisés (plus-values et dividendes), à condition qu'aucun retrait ne soit effectué durant les 5 premières années.

### Calendrier financier 2025

Assemblée générale annuelle : Mercredi 30 avril 2025 (Sainte-Marie La Réunion)

### A propos de CBo Territoria (FR0010193979, CBOT)

Acteur immobilier de référence à La Réunion depuis près de 20 ans, CBo Territoria est devenue une foncière de développement multi-régionale (378,2 M€ de patrimoine économique en valeur à fin décembre 2024). Le Groupe, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière (Aménageur, Promoteur et Foncière), poursuit son développement via l'exploitation de ses réserves foncières ou l'acquisition de terrains.

CBo Territoria est une foncière de rendement éligible au PEA PME cotée sur Euronext Paris (compartiment C). Responsable et engagée pour un immobilier plus durable depuis son origine, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est par nature dans l'ADN de l'entreprise. Son engagement et ses actions sont reconnus par le Gaïa-Index, indice français de référence des petites et moyennes valeurs les plus vertueuses en matière de RSE. Depuis son entrée en 2016, CBo Territoria reste dans le haut du classement de sa catégorie. **Plus d'informations sur [cboterritoria.com](https://cboterritoria.com)**



### Contacts INVESTISSEURS

Caroline Clapier - Directrice Administrative et Financière - [direction@cboterritoria.com](mailto:direction@cboterritoria.com)  
Agnès Villeret - Komodo - Tel. : 06 83 28 04 15 - [agnes.villeret@agence-komodo.com](mailto:agnes.villeret@agence-komodo.com)

### Contacts PRESSE

Catherine Galatoire - [cgalatoire@cboterritoria.com](mailto:cgalatoire@cboterritoria.com)  
Agnès Villeret - Komodo - Tel. : 06 83 28 04 15 - [agnes.villeret@agence-komodo.com](mailto:agnes.villeret@agence-komodo.com)

<sup>1</sup> La Loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement et l'attractivité de la France, rend les actions des sociétés cotées ayant une capitalisation boursière de moins de 2 milliards d'euros éligibles au PEA-PME (Loi n° 2024-537 du 13 juin 2024, art. 5).